



## AIDE POUR L'AQUISITION D'UN RECUPERATEUR D'EAU DE PLUIE

La commune de Montagnieu souhaite sensibiliser les habitants aux enjeux du développement durable, de la transition écologique et diminuer le recours à l'eau potable pour certains usages.

Cette opération est montée dans le but :

- d'aider les particuliers à maîtriser leurs dépenses en eau,
- d'adapter les pratiques au réchauffement climatiques (les dernières canicules soulignent l'utilité d'une telle aide),
- d'utiliser les eaux pluviales pour l'arrosage.

Le conseil municipal du 5 juin 2024 a adopté, une aide financière par foyer (pour les locataires avec un accord écrit du propriétaire) pour l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie, dans la limite du budget alloué par la Mairie pour 2024 - 2025 (30 juin 2024 au 30 juin 2025).

Cette aide sera de :

- 30 € pour l'achat d'un récupérateur d'une capacité comprise jusqu'à 499 litres,
- 40 € pour l'achat d'un récupérateur d'une capacité de plus de 500 litres.

**La subvention est limitée à un récupérateur d'eau de pluie par foyer.**

### Comment bénéficier de l'aide financière :

Les habitants souhaitant bénéficier de cette aide financière doivent compléter le formulaire de subvention puis le retourner en mairie.

Ce formulaire est disponible à l'accueil de la Mairie ou en le téléchargeant sur le site, [www.montagnieu-01.fr](http://www.montagnieu-01.fr).

Les habitants souhaitant bénéficier de cette aide financière, doivent également fournir les pièces justificatives suivantes :

- **la facture datée**, originale acquittée faisant apparaître le volume de la cuve, le nom du fournisseur et son adresse, la date de paiement et le nom du demandeur,
- **un justificatif de domicile**,
- **un relevé d'identité bancaire**,
- **Pour les locataires un accord signé du propriétaire.**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser en mairie, téléphoner au 04.74 36 72 82 ou par mail : [mairie.montagnieu@gmail.fr](mailto:mairie.montagnieu@gmail.fr)